

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 10 septembre 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Alexandra DERUAZ	Secrétaire par intérim	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guy MUSY - EPA	<i>Excusé</i>
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Giuseppe RICCIUTI - PLR	<i>Excusée</i>
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA	<i>Excusée</i>	Alexandre SOUCAS - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	<i>Excusé</i>
Nicole IMHOF - LC			

Administration : Mme Alexandra DÉRUZ - Secrétaire générale et Mme Marina RUBIERA - secrétaire du bureau du CM

Excusés : Mme Caroline DOMBRE, M. Guy MUSY, M. Giuseppe RICCIUTI, M. Onur VON BURG.

Public : -.-



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Election de la secrétaire du bureau du Conseil municipal**
- 5. Rapports des commissions.**

- a) Rapport de la commission sociale. Séance du 3 juin 2024
- b) Rapport de la commission sociale. Séance du 11 juin 2024

- 6. Projets de délibérations.**

Délibération N° 2020-2025 – D 114

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infraspport et HBexpertimmo.

- 7. Projets de motions.**
- 8. Projets de résolutions.**
- 9. Propositions du Maire et des Adjointes.**
- 10. Communications du Maire et des Adjointes.**
- 11. Questions écrites ou orales.**
- 12. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**



Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée.

Elle espère que les Conseillers municipaux ont passé un bel été et qu'ils se réjouissent de reprendre les travaux du Conseil municipal.

Elle excuse l'absence de Mme Caroline DOMBRE, M. Guy MUSY, M. Giuseppe RICCIUTI et M. Onur VON BURG et souhaite la bienvenue à Mme Meret BLANC-ODERMATT qui est de retour.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

Mme la Présidente donne lecture des communications du bureau :

- **Séance de présentation publique :** les conseillères et conseillers municipaux sont invités à la séance de présentation publique du projet de construction d'immeuble pour seniors et personnes à mobilité réduite le 26 septembre à 20h00 à la salle communale.
- **Votations du 22 septembre 2024 :** compte tenu des sujets de votation, le dépouillement est centralisé, il faudra attendre la patrouille qui viendra chercher l'urne aux environs de 13h00. Mme Anita PORDES est Présidente du bureau, Mme Nicole IMHOF est vice-Présidente. Les suppléants sont Mme Corinne ALHANKO BAUER et Mme Stéphanie BARON LEVRAT. Mme Alexandra DERUAZ a remis à Mme Anita PORDES le descriptif du fonctionnement de l'alarme et des portes.
- **Votations du 24 novembre 2024 :** le bureau sera tenu par l'administration communale, compte tenu également des sujets de votation, notamment du sujet soumis au referendum.
- **Nominations local de vote :** communication du Service des votations et élections (SVE) concernant les nominations pour le local de vote relatives au 1^{er} semestre de l'année 2025 il y a plusieurs dates à retenir :
 - 23 mars 2025 et 13 avril 2025 : relatives aux élections des Conseillers municipaux et des Conseillères municipales ainsi qu'à l'élection de l'Exécutif qui se déroulera en 2 tours. Le local de vote sera tenu par les employés de l'administration ;



- Votations populaires du 9 février 2025 : Mme la Présidente demande s'il y a des volontaires à la présidence, vice-présidence et suppléance à la présidence ainsi qu'à la vice-présidence.

Mme la Présidente cède la parole à M. RICHARDET qui suggère que les locaux de vote soient tenus par des personnes qui ne se représentent pas aux élections, ce qui est son cas, afin d'éviter que ceux qui président et vice-président puissent être des candidats à leur propre réélection.

Mme la Présidente demande si cette proposition convient aux membres du Conseil municipal ; dans l'affirmative, M. RICHARDET, qui ne se représentera pas, propose sa candidature mais pas forcément à la Présidence.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats et candidates volontaires qui ne se représentent pas aux prochaines élections :

Président : M. Jean-Luc RICHARDET.

Vice-Président : M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Suppléance à la présidence : Mme la Présidente propose sa candidature, même si elle se représente, étant donné qu'il n'y a pas de volontaires. Elle demande si les Conseillers acceptent sa proposition. Aucune opposition n'est prononcée.

Suppléance à la vice-présidence : Mme Corinne ALHANKO-BAUER même si elle n'est pas sûre qu'elle sera là.

Mme la Présidente remercie les volontaires.

- Votations populaires du 18 mai 2025 : Mme la Présidente demande s'il y a des volontaires à la Présidence, vice-Présidence et suppléance à la Présidence ainsi qu'à la vice-Présidence.

Présidente : Mme Nicole IMHOF.

Vice-Présidente : Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Suppléante à la présidence : Mme Anita PORDES.

Suppléant à la vice-présidence : M. Alexandre SOUCAS.

Mme la Présidente remercie les volontaires.

- Votations populaires du 28 septembre 2025 et du 30 novembre 2025 : ce sujet sera repris avec le nouveau Conseil municipal en juin prochain.

- Rappel des dates des élections communales 2025

Le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 23 mars 2025 la date de l'élection des conseils municipaux et du premier tour de l'élection des exécutifs communaux. Le second tour de l'élection des exécutifs communaux est fixé au dimanche 13 avril 2025.

Un guide fixant les modalités et les conditions pour le dépôt des candidatures pour l'élection des conseils municipaux et pour le premier tour de l'élection des exécutifs communaux est disponible depuis le 2 septembre 2024 à l'adresse : www.ge.ch/elections/20250323.

- **Droit d'opposition** : les décisions de l'ACG prises lors de l'AG du 26 juin 2024 peuvent être consultées sur CMNet ; le Conseil municipal peut s'y opposer par voie de résolution jusqu'au 15 octobre 2024. Plusieurs décisions qui ont été prises sont relatives aux subventions accordées en 2025 par le fonds intercommunal dans les domaines du financement des crèches, du bibliobus intercommunal, d'événements et institutions culturelles, d'événements sportifs, d'investissements informatiques, ainsi que pour le GIAP.
- **Sortie des Conseils municipaux CoHerAn** : pour rappel, sortie des Conseils municipaux CoHerAn le 19 septembre dès 18h30 au terrain de foot des Tattes à Hermance. Le délai d'inscription était au 6 septembre. Mme la Présidente espère que les Conseillers municipaux seront nombreux ; bien entendu, ils peuvent encore s'inscrire s'ils le souhaitent et ne l'ont pas déjà fait.



- **Soirée du Conseil municipal** : pour rappel, soirée du Conseil municipal à la Revue qui se tiendra le 7 novembre. Merci d'envoyer les inscriptions à Mme Ingrid MARTIN.

Mme la Présidente remercie et demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces communications.

M. PECAUT fournit un complément d'information au sujet du document pour l'élection des conseils municipaux et des exécutifs communaux : les dossiers de dépôt seront disponibles à partir du 7 octobre 2024 à la même adresse : www.ge.ch/elections/20250323 et la fin du dépôt est fixée au 2 décembre 2024.

Mme la Présidente résume en informant qu'à partir du 7 octobre jusqu'au 2 décembre à midi au plus tard les listes seront à déposer.

Mme la Présidente remercie M. PECAUT pour cette précision.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit l'élection de la secrétaire du Conseil municipal.

Point 4 – Election de la secrétaire du bureau du Conseil Municipal.

Mme la Présidente informe de l'élection de la nouvelle secrétaire du bureau du Conseil municipal qui doit être soumise à votation :

Élection de la secrétaire du bureau du Conseil municipal – (septembre 2024 à mai 2025)

Vu la vacance du poste depuis le 1^{er} septembre 2024, selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

À l'unanimité des voix (12 voix pour)

- **Mme Marina RUBIERA, assistante de direction**

*en qualité de **secrétaire du bureau du Conseil municipal** pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 mai 2025.*

Mme la Présidente adresse ses félicitations et souhaite la bienvenue à Mme RUBIERA.

M. DECHEVRENS souhaite prendre la parole et demande à Mme RUBIERA de se présenter.

Mme RUBIERA salue l'assemblée et se présente brièvement. Elle travaille à la Mairie d'Anières depuis le 1^{er} juillet 2024 après y avoir effectué un remplacement de 3 mois de novembre 2023 à février 2024. Elle est très heureuse d'avoir fait retour à la Mairie d'Anières et elle est enthousiaste de pouvoir collaborer également avec le Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports de commission.

Point 5 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ALHANKO-BAUER, qui donne lecture des rapports rédigés par M. RICCIUTI en l'absence de celui-ci, pour la commission Sociale. Séances des 3 et 11 juin 2024.

- a) Rapport de la commission sociale. Séance du 3 juin 2024.



Pendant la lecture du rapport M. PECAUT demande la parole et informe qu'il ne faut pas donner lecture des montants des subventions accordées aux associations mais uniquement du nom de celles-ci.

Suite à la lecture du rapport M. GUBELMANN demande la parole ; sans mettre en discussion ce qui a été dit, il demande pourquoi on ne donne pas lecture des montants, car il se souvient que pour certains rapports les montants étaient communiqués. Il aimerait donc savoir s'il s'agit d'une décision nouvelle ou si c'est quelque chose qui était faux et qu'il a été décidé de corriger.

Mme la Présidente précise que depuis quelques temps déjà on ne donne plus les montants dans les rapports de la commission sociale.

Mme la Présidente cède la parole à M. PECAUT qui affirme que depuis 2020 on ne donne plus les montants dans les rapports succincts alors que dans les PV de commission tous les montants peuvent être lus.

M. RICHARDET demande pour quelle raison il a été décidé de ne pas donner les montants.

M. PECAUT répond qu'il s'agit d'une question légale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie Mme ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport de M. RICCIUTI.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à Mme ALHANKO-BAUER, pour le rapport de la séance du 11 juin 2024.

Mme ALHANKO-BAUER, avant de donner lecture du rapport, précise que la séance du 11 juin 2024 était une séance extraordinaire, suite aux deux dossiers pour lesquels la commission devait encore réfléchir et, surtout, recevoir encore des documents pour pouvoir se décider.

b) Rapport de la commission sociale. Séance du 11 juin 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport de M. RICCIUTI.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente informe que ces deux rapports seront mis en annexe au PV de la présente séance ; tous ces documents seront disponibles sur CMNet.

Mme la Présidente propose ensuite de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 6 – Projets de délibérations.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 114, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infrasport et HBexpertimmo.

Avant l'entrée en matière Mme la Présidente informe que l'Exécutif souhaite le vote sur le siège.

Mme la Présidente demande s'il y a des oppositions à l'entrée en matière.



Mme la Présidente cède la parole à M. GUBELMANN.

GUBELMANN demande la raison de l'ouverture soudaine d'un crédit supplémentaire de Chf. 50'000.

Mme la Présidente remercie M. GUBELMANN pour sa question et passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, laquelle précise qu'il s'agit d'un dossier qui est depuis très longtemps en commission.

Les prix ont changé. L'Exécutif propose de voter cette délibération sur le siège afin de pouvoir avancer sur ce dossier car il était très long et compliqué de trouver un accord sur le financement du projet.

Mme HENTSCH précise que les Conseillers municipaux disposeront de toutes les informations sur l'avancement du projet lors d'une séance qui sera organisée à la Fondation Brocher ; ces avancements seront communiqués à l'ensemble des Conseillers municipaux des trois communes.

Les crédits d'étude votés par le passé sont aujourd'hui insuffisants pour aller de l'avant. Comme évoqué, ce crédit sera intégré au crédit d'investissement que les trois communes vont voter. Cette étude servira également à déterminer le crédit d'investissement qui sera voté à l'avenir par les trois communes.

M. Yves GUBELMANN reprend la parole ; tout en ayant bien compris que ce crédit sera intégré dans le projet, car c'est toujours ce qui est fait, il souhaite rebondir sur l'augmentation des prix et demande si l'étude coûte plus cher parce que le temps a passé.

Mme HENTSCH répond que certaines dépenses n'étaient pas prévues dès le départ comme une analyse approfondie du montage financier réalisé par le bureau BDO et la création de la future structure juridique qui exploitera les terrains de football.

Ces aspects seront amplement expliqués lors de la séance qui réunira les trois Conseils municipaux, afin que tout le monde puisse bénéficier des mêmes informations.

Par ailleurs à l'heure actuelle nous souhaitons avancer dans le projet faire des appels d'offre pour trouver des mandataires qui nous accompagneront pour la première partie. Pour cela il faut avoir des études géotechniques, avoir quelqu'un qui organise un appel d'offre.

Tous ces aspects sont expliqués dans l'exposé des motifs ;

Mme HENTSCH précise que si le Conseil municipal ne souhaite pas voter ce crédit ce soir, elle demandera de le renvoyer en commission d'urbanisme, qui aura lieu le 1^{er} octobre 2024, pour le soumettre au vote du Conseil municipal le mois prochain. Cela engendrera un retard d'un mois pour ce projet mais c'est aux Conseillers municipaux d'en décider.

Mme la Présidente remercie Mme HENTSCH et passe la parole à M. RICHARDET qui demande si l'intention est bien de créer une structure juridique indépendante qui dépendra in fine des trois communes, lesquelles amèneront des fonds selon une clé de répartition à déterminer, et qui sera chargée de gérer cet équipement sportif.

Mme HENTSCH confirme que, dans les statuts, sera déterminé ce qui sera géré par le club et par le groupement et qui intégrera ce dernier.

La répartition aura lieu a priori entre les trois communes pour ces Chf. 50'000 avec probablement une répartition en fonction du nombre d'habitants, ce qui signifie – sur la base du dernier recensement trouvé – qu'Anières devrait payer Chf. 21'151.65 des Chf. 50'000.- qui seront votés ce soir. Ce montant serait intégré à la subvention d'investissement.

Mme la Présidente remercie Mme HENTSCH pour toutes ces précisions.

Mme la Présidente cède la parole à M. RICHARDET. Il indique que dans un deuxième temps les trois législatifs et Exécutifs se prononceront sur la finalité de cette étude. C'est sur cette base que les trois communes se prononceront en espérant qu'elles le fassent toutes dans le même sens.

M. RICHARDET demande que les questions suivantes soient intégrées aux réflexions de l'Exécutif, car il s'agit de thématiques délicates et sujettes à de grandes discussions.

Il demande d'une part quelle est la nature de la construction et s'il s'agit d'une construction traditionnelle ou en bois.

D'autre part, M. RICHARDET demande quelle sera la nature du terrain et si les terrains de foot seront en gazon ou en gazon artificiel.

Ce sont des questions qu'il faut anticiper car si elles ne sont pas traitées en amont il y a le risque de devoir repartir à zéro. Au regard de ce qui s'est produit dans la commune de Bardonnex, où la situation était très compliquée, il est souhaitable que ces aspects soient traités en avance.



M. RICHARDET est favorable à un vote sur le siège aujourd'hui, car il s'agit d'une somme de Chf. 21'000.- pour Anières. Il précise que, en fréquentant les terrains sportifs de CoHerAn et de Rouelbeau où jouent ses petits-enfants, on peut aisément se rendre compte du fait que le terrain du FC CoHerAn n'est pas au goût du jour. M. RICHARDET invite donc les autres Conseillers municipaux à voter sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de cette délibération.

À l'unanimité des voix (12 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020-2025 D – 114 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infrasport et HBexpertimmo.

Mme la Présidente donne lecture de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 D – 114 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 50'000 F pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42. Sociétés Infrasport et HBexpertimmo.

Vu le premier crédit d'étude voté le 20 mars 2012, délibération 2010-2015 D-010 « Proposition de l'Exécutif pour l'ouverture d'un crédit d'engagement relatif à une étude pour la création d'une zone sportive le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42 », d'un montant de TTC 32'000 F.

Vu le crédit d'étude complémentaire voté le 15 avril 2014, délibération 2010-2015 D-056 « Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la poursuite de l'étude visant à la création d'une zone sportive intercommunale (CoHerAn) le long du chemin des Ambys à Anières – Sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42. Sociétés « Créateurs immobilier » et « BDO », d'un montant de TTC 46'170 F.

Vu l'exposé des motifs joint au présent projet de délibération ;

Vu la volonté des communes de CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) de poursuivre l'étude visant à la réalisation d'une zone sportive intercommunale le long du chemin des Ambys à Anières sur une partie de la parcelle No 5522/Flle 42 ;

Vu les devis de M. Hervé Basset, société HBexpertimmo, pour mener les appels d'offre à mandataires architecte et ingénieur en infrastructure sportive, respectivement de TTC 15'242 F et TTC 13'513 F, en date de 22 mars 2024

Vu le devis de M. Maher Hachem, société Infrasport Ingénieurs Conseils SA, pour réaliser l'étude de faisabilité du projet, de TTC 10'642 F en date de 12 janvier 2024

Vu les prestations d'avocat prévisibles pour l'établissement des statuts du groupement intercommunal, d'un montant estimatif de TTC 10'000 F

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettre « e » et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
Décide**

Par 12 oui, soit à l'unanimité



1. D'accepter la poursuite des études pour la création d'une zone sportive le long du chemin des Ambys à Anières – Sur les parcelles 5521B et 5522B/Flle 42 et de confier les mandats aux sociétés HBexpertimmo et Infrasport Ingénieurs Conseils SA.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude complémentaire de TTC 50'000 F représentant les frais des sociétés sus-mentionnées en vue de réaliser une étude de faisabilité, un appel d'offre à mandataire et établir les statuts du groupement intercommunal, qui sera intégré aux crédits d'études antérieurs représentant un montant de TTC 78'170 F. Ce crédit sera intégré au crédit d'investissement lors de la construction de l'ouvrage, dont le coût sera ventilé entre les communes de Corsier, Hermance et Anières selon une clef de répartition liée au nombre d'habitants respectif de chaque commune.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'étude dans le compte des investissements, rubrique 3410.01.504.00.00, puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.
5. Le montant de la dépense nette sera intégré au crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet, dont la future délibération en définira les modalités d'amortissement.
6. En cas de non-réalisation du projet de la zone sportive, ce crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes - B 6 05.01).

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 7 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 8 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose au Conseil municipal le renvoi en commission Assainissement de la réfection du réseau d'eau de la borne hydrante qui se trouve vers le parc à chiens, permettant également d'alimenter un point d'eau pour le parc à chiens.
C'est une proposition qui avait déjà été faite et renvoyée en commission, qui avait été refusée à l'époque. Comme ce sujet revient régulièrement, que ce soit pour le parc à chiens ou par rapport à l'alimentation en eau pour les pompiers, M. le Maire aimerait le renvoyer une nouvelle fois en commission.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce point.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi de la réfection d'une bande hydrante du parc à chiens en commission assainissement.

À l'unanimité des voix (12 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur la proposition de renvoi de la réfection d'une bande hydrante du parc à chiens en commission assainissement.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi en commission assainissement de cette proposition.

À l'unanimité des voix (12 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de la réfection d'une bande hydrante du parc à chiens en commission assainissement.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose le renvoi en commission urbanisme d'un courrier de l'Office de l'Urbanisme, concernant le projet de loi en Bézaley.

Mme la Présidente remercie Mme l'Adjointe et demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi pour le traitement d'un courrier de l'Office de l'Urbanisme, concernant le projet de loi en Bézaley, en commission urbanisme.

À l'unanimité des voix (12 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur la proposition de renvoi pour le traitement d'un courrier de l'Office de l'Urbanisme, concernant le projet de loi en Bézaley, en commission urbanisme.

Mme la Présidente fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi en commission urbanisme de cette proposition.

À l'unanimité des voix (12 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi pour le traitement d'un courrier de l'Office de l'Urbanisme, concernant le projet de loi en Bézaley, en commission urbanisme.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 10 – Communications du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Soirée des vœux du Maire

M. le Maire annonce que la soirée des vœux du Maire aura lieu le jeudi 16 janvier 2025.



Actes de vandalisme

Comme les Conseillers municipaux l'ont certainement appris, des actes de vandalisme ont été perpétrés sur des véhicules dans les parkings la nuit dernière. Il s'agit d'un phénomène assez important : une vingtaine de véhicules dans le parking du Clos-les-Noyers, ainsi que 5 véhicules au parking de l'Ancien Lavoir et en tout cas 1 véhicule à Chevrens et 1 autre véhicule dans la rue.

Ces faits ne sont pas isolés, des actes se sont également produits à Hermance, depuis plus de 3 semaines, ainsi qu'à Collonge-Bellerive et Choulex. Ces informations ont été communiquées par la police et différents magistrats de ces communes.

M. le Maire souhaite avoir une discussion préliminaire en commission Assainissement sur le fond (installation de caméras dans les parkings ou pas), puis il sera décidé si cet objet des caméras sera traité.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et demande s'il y a des remarques, des questions ou des demandes de complément d'information.

Mme la Présidente passe la parole à Mme BARBEZAT-FORNI qui ajoute que les auteurs se sont aussi arrêtés à Bassy et que sa voiture a également fait l'objet de dommages. Mme BARBEZAT-FORNI a appelé la police qui est intervenue très rapidement et a été très efficace. Apparemment une autre personne à Bassy a eu des ennuis car elle l'a retrouvée au poste de police pour déposer plainte.

Mme ALHANKO BAUER demande si on peut avertir les douanes et demander un peu plus de vigilance, car les rares fois où elle passe par Hermance il n'y a personne, tout comme à la route de Thonon.

M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle on ne peut rien écarter, mais on ne peut pas affirmer que ces personnes viennent de France. On a l'impression, au vu des actes commis et des lieux, que ce sont plutôt des jeunes de la région qui sont en cause.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et passe la parole à M. GUBELMANN qui ajoute avoir été témoin d'un autre épisode à la fin du mois d'août ; en revenant d'Hermance, il a vu une voiture de police au parc à chiens. Ne comprenant pas ce qu'il se passait, il est rentré à la maison et a trouvé deux policiers avec des chiens dans son jardin. Ces derniers lui ont demandé si quelqu'un était dans la maison et s'il avait des caméras, car une maison avait été cambriolée à Bézaley. En ce qui concerne les frontières, les policiers se sont postés au parc à chiens afin d'essayer de bloquer un peu le chemin et, effectivement, les chiens ont suivi la trace en direction du bois. Tout en ne sachant pas exactement ce qui s'est passé à Bézaley, M. GUBELMANN affirme que c'était assez impressionnant, car il y avait beaucoup de policiers dans le village.

Mme la Présidente remercie M. GUBELMANN et passe la parole à M. DECHEVRENS qui a aussi subi un cambriolage dans son jardin ; il propose de faire un tout-ménages afin de sensibiliser la population.

M. le Maire prend la parole et ajoute qu'il est important d'avoir le réflexe d'appeler la police. Il est également opportun de rappeler qu'on peut appeler la police au 117 à toute heure du jour et de la nuit.

M. DECHEVRENS fait remarquer le manque d'éclairage extérieur. Mme la Présidente souligne qu'en tant que Présidente elle ne pouvait pas faire cette remarque, que toutefois elle corrobore.

M. le Maire confirme qu'on lui a signalé le manque d'éclairage dans le village depuis hier soir et que cela ne dépend pas de la volonté de l'Exécutif.

M. le Maire se renseignera dès demain à ce sujet auprès des SIG.

Mme la Présidente remercie M. DECHEVRENS ainsi que M. le Maire, qui n'a pas d'autres communications.



Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communications.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communications.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente cède la parole à M. RICHARDET pour une question relative à la route de la Côte-d'Or. Cette dernière fait partie du réseau communal principal et est au bénéfice d'un arrêté du 10.05.2022 qui interdit toute circulation sur le tronçon entre Corsier et Anières, y compris pour les cyclomoteurs électriques lents et rapides, mais autorise les ayants droits et le trafic agricole. Cette route est fréquemment empruntée par les promeneurs et les familles, les personnes âgées, les poussettes et les chiens ; elle a un grand succès, également auprès des vélos et des trottinettes. Il y a un caractère de danger notamment lorsque les vélos électriques, en particulier ceux qui roulent à 45 km/h, ou les cyclistes « sportifs », arrivent derrière les piétons, car on ne les entend pas. La question n'est pas de les interdire, car cela n'est pas possible, mais plutôt de mettre 1-2 panneaux pour demander aux utilisateurs qui circulent rapidement de faire attention, d'une part, et d'avertir les piétons, afin d'éviter tout risque d'accident.

M. le Maire répond qu'il a déjà constaté cette situation, lorsqu'il se déplace à vélo. L'Exécutif avait songé à réaliser une communication ; cependant cette solution n'est pas adéquate car il y a des usagers qui ne font que transiter sur la commune et il est difficile de transmettre la communication également sur les autres communes.

Une réflexion avec les communes CoHerAn est envisageable, étant donné qu'un parcours de mobilité douce, allant de la frontière d'Hermance jusqu'à Vézenaz, est actuellement à l'étude. Une communication sera faite à ce sujet.

Un budget pour la signalétique a été prévu pour Anières et les autres Commune.

M. le Maire précise, au sujet de cette voie de mobilité douce, qu'à Collonge-Bellerive un test est en cours avec la pose d'une barrière solaire ; les ayants droit, les bordiers et les agriculteurs peuvent ouvrir et fermer la barrière.

Par la suite, il faudra évaluer si cette solution est la bonne, en tenant compte du fait qu'en période de vendanges la barrière devra rester ouverte.

Jusqu'à présent les résultats du test sont assez positifs, à l'exception des problèmes techniques liés à l'énergie solaire. La barrière actuelle est installée de façon provisoire et une installation définitive nécessiterait la réalisation d'un socle, ce qui pourrait poser un problème étant donné que l'installation se situe dans une zone agricole.

A l'issue du test cette solution pourrait donc être envisagée également avec Corsier, par la pose éventuelle de 2 barrières, tout en laissant suffisamment de place afin que les vélos, les poussettes et les piétons puissent passer.

Mme la Présidente remercie M. le Maire et passe la parole à M. WEHRLI lequel signale qu'une de ses voisines, habituée de la plage des Courbes, lui a fait part de la présence malheureusement fréquente de chiens sur cet espace pourtant interdit à la gent canine. Toujours selon sa voisine, un agent de sécurité serait passé lors de la présence d'un chien et se serait contenté de jeter un coup d'œil sur la plage avant de s'en aller.

M. WEHRLI invite donc l'Exécutif à rappeler aux agents de sécurité le caractère illégal de la présence de chiens sur cette petite plage et les autres plages d'Anières, ainsi que la nécessité de faire respecter ces règles.

M. WEHRLI en vient à une deuxième question, concernant la politique de reboisement de la commune. Il salue le travail du service Parcs & Voirie d'Anières pour les massifs de plantes et les quelques arbres plantés le long de la route de l'Hospice ; il encourage ledit service à poursuivre ce



travail et à reboiser autant que possible les abords des routes, que ce soit celle de l'Hospice jusqu'à la route de Thonon, la route de Chevrens, le chemin de Boret, etc, sans oublier le chemin des Hutins. C'est précisément sur ce dernier que porte la question de M. Eric WEHRLI ; dès la fin du mois d'août les 4 grands chênes au bord du chemin des Hutins juste avant le carrefour avec la route de Sous-Chevrens ont subi un véritable massacre.

[projection de photos]

M. WEHRLI demande donc si l'Exécutif avait été mis au courant et s'il en connaît les raisons ; il demande également si le propriétaire du terrain était véritablement en possession d'une autorisation d'abattage ou d'élagage ; M. WEHRLI ne pense toutefois pas qu'on puisse utiliser le terme d'élagage pour le premier chêne, car l'intervention est beaucoup plus grave que ça.

Mme la Présidente remercie M. WEHRLI et passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire répond ; l'Exécutif n'était pas au courant avant les faits, dont il a été informé il y a une dizaine de jour en visionnant un reportage photo qui a été réalisé pendant l'action. L'Exécutif suit cette affaire. Une plainte a été déposée par un tiers et l'Exécutif se renseigne à ce sujet.

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour sa réponse et M. WEHRLI pour les photos.

Mme la Présidente cède la parole à M. GAILLARD qui signale, lui aussi, la plainte d'un voisin qui promenait son chien au chemin des Hutins. Celui-ci a remarqué qu'une personne avait changé l'horaire du disque de stationnement de trois voitures, pour ensuite retourner à la Clinique. M. GAILLARD demande si on peut faire quelque chose.

M. le Maire répond que les agents du stationnement peuvent agir ; lorsqu'ils font leur tournée ils relèvent les plaques et la position des véhicules, ainsi que l'heure sur les disques qui sont dans les habitacles. Ils repassent plus tard pour voir si le véhicule a bougé car il est interdit de rester dans la même zone après le temps maximum de stationnement autorisé. A ce moment-là ils peuvent amender.

M. le Maire se demande si ces faits se sont produits une seule fois ou si c'est systématique ; en toute circonstance ce signalement sera remonté au service APM.

Mme la Présidente remercie M. GAILLARD pour sa question et M. le Maire pour sa réponse.

Mme la Présidente cède la parole à M. SOUCAS qui rebondit sur la question de M. GAILLARD et précise qu'au chemin des Courbes, où se trouve une clinique, le chemin est encombré de véhicules appartenant sans doute au personnel et qui ne sont apparemment pas contrôlés.

M. le Maire répond qu'il demandera une attention particulière de la part des APM dans ce secteur.

Mme la Présidente remercie M. SOUCAS pour son intervention et M. le Maire pour sa réponse.

Mme la Présidente cède la parole à M. DECHEVRENS qui, au vu des travaux qui ont été réalisés à la route de Chevrens à Bassy et de la vitesse des véhicules constatée, souhaite renvoyer en commission Assainissement l'étude d'un radar fixe, comme celui de Compois, qui prend des deux côtés et en hauteur. Depuis qu'à Compois a été installé un radar, les voitures respectent les limitations.

M. le Maire informe que cette problématique a déjà été traitée commission puisqu'il avait affirmé qu'il saisirait ce dossier par rapport à l'installation des arrêts de bus ; lors de la surélévation des quais TPG l'îlot avait dû être enlevé. M. le Maire précise qu'il fait aussi partie des personnes qui sont



mécontentes et précise qu'il a agi auprès du Canton avant de recevoir des pétitions, bien qu'il en ait reçues.

M. le Maire a également répondu rapidement aux pétitionnaires en annonçant des mesures à venir. Un comptage va donc débuter aux alentours de la mi-septembre jusqu'à la fin du mois ; pendant cette période il n'y aura pas de radar, étant donné qu'au préalable il faudra vérifier le nombre de véhicules ainsi que leur vitesse.

Un courrier adressé à la police est déjà parti il y a quelques jours, pour demander qu'au terme du comptage la répression soit entamée par le biais d'un radar mobile.

M. le Maire ne peut pas indiquer exactement où ni quand le radar sera actif, car en général ces informations ne lui sont pas communiquées, mais cela a été demandé et pour le moment il n'a pas reçu de réponse.

Par la suite, d'autres mesures seront éventuellement envisagées.

Mme la Présidente remercie M. DECHEVRENS pour sa question et M. le Maire pour son intervention.

Mme la Présidente cède la parole à M. GUBELMANN qui remercie Mme la Présidente et M. le Maire de se pencher sur la question de la vitesse, déjà abordée à plusieurs reprises lors des séances précédentes.

Il ajoute qu'il faut penser à la sécurité des piétons qui, depuis le centre du village se dirigent vers le chemin des Ambys, en traversant la route de Chevrens, car les automobilistes qui roulent en direction d'Anières et de l'école ne les voient pas toujours.

M. GUBELMANN pense que la mise en place d'un passage piétons serait tout à fait justifiée, étant donné que beaucoup de promeneurs empruntent ce carrefour.

M. GUBELMANN souhaite effectuer une deuxième intervention et présente des photos de la barrière qui se trouve sur le chemin du Petray à Collonge-Bellerive.

Ce type de barrière est assez efficace, tout en étant un peu onéreux et long à mettre en place. En revanche à Corsier, depuis le chemin du Château en direction de Saint-Maurice, des barrières de manifestation avec banderole ont été placées au milieu de la route. Leur installation est rapide et le message est très clair : « Ici on ne veut pas de voitures ».

M. GUBELMANN demande pour quelle raison cela n'est pas mis en place à Anières.

Les agriculteurs seraient les premiers à en profiter, avec les piétons.

Il serait possible d'ajouter des messages, comme suggéré par M. RICHARDET, tels que « modérez votre vitesse », « avertissez quand vous approchez d'un piéton ».

M. le Maire répond que les vaubans qui se trouvent à Corsier ont malencontreusement été oubliés après une manifestation et leur pose n'est donc pas officielle.

Si l'on souhaitait faire de même, la Commune s'exposerait à la réaction du Canton.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

Mme la Présidente cède la parole à Mme THIBAUT BULLIARD qui suggère, même si cette proposition a déjà été faite plusieurs fois, l'installation de visio-speed.

M. le Maire répond qu'une campagne a été faite sur la Route de Chevrens mais cela n'a pas fait une grosse différence.

M. le Maire précise qu'on s'orientera vers la répression, pendant une période, sur la route de Chevrens. Suite de quoi, des propositions concrètes, telles que remettre un système de chicanes qui ralentissent le trafic, seront proposées.

Mme la Présidente remercie Mme BULLIARD.

Mme la Présidente cède la parole à M. DECHEVRENS au sujet des déchetteries.



La déchetterie de la route d'Hermance, qui se trouve devant l'immeuble du Lac, est souvent vidée. Cependant, les usagers ont une attitude peu correcte et ne respectent pas les consignes de recyclage. Même si le service Parcs & voirie vide régulièrement la déchetterie, après quelques heures seulement cette dernière est à nouveau remplie. En particulier le dimanche, jour où les usagers s'y rendent le plus souvent, la déchetterie de la route d'Hermance était dans un état assez étonnant.

M. DECHEVRENS pense qu'il y aura des problèmes avec tous les emplacements pour les déchets ; il demande quelles actions pourraient être entreprises et s'il faudra prévoir d'installer des barrières. Il souhaite que la commission Assainissement se penche sur ce sujet lors de la prochaine législature.

Mme la Présidente demande si M. le Maire souhaite répondre à M. DECHEVRENS.

M. le Maire répond qu'une piste avait été envisagée, grâce à une nouvelle loi sur les déchets, qui a été votée à Genève mais, malheureusement, est sujette à recours. Cette loi, qui prévoyait entre autres le tri obligatoire, aurait permis aux communes d'amender et d'agir directement sur les incivilités.

En ce qui concerne les déchetteries, les anciennes étaient équipées de portes et grillages. Cela posait des problèmes car elles étaient souvent abimées. Les personnes âgées rencontraient des difficultés pour ouvrir les portes. Des solutions sont actuellement à l'étude ; l'Exécutif envisage éventuellement d'engager des jeunes pour les week-ends, afin de surveiller les lieux et rappeler aux habitants les bonnes pratiques.

Mme la Présidente remercie M. le Maire.

Mme la Présidente cède la parole à M. GUBELMANN qui présente les photos annoncées lors de son intervention précédente, dont une affiche la barrière solaire.

M. le Maire précise qu'il attend un retour pour la fin du mois au sujet de cette barrière, qui a été posée en juin.

M. le Maire a participé à une séance à Collonge-Bellerive, à l'occasion de laquelle le fonctionnement des barrières a été expliqué.

Ce type de barrière est légal et a été validé par le canton ; par ailleurs elle répond à tous les problèmes et aux exigences des agriculteurs qui peuvent en commander l'ouverture et la fermeture avec leur portable.

Le bas de la structure étant constitué d'une palette et pas d'un socle, il faudra cependant trouver une solution afin qu'elle soit fixe et définir le type d'alimentation (électrique ou solaire).

M. GUBELMANN souhaite également intervenir au sujet des déchets verts et des bennes dans lesquelles on jette les déchets de jardin.

La levée a lieu le vendredi, or elles sont généralement remplies le week-end. Cela signifie que les bennes restent pleines au bord de la route pendant toute la semaine. M. GUBELMANN demande s'il est possible d'organiser les levées des déchets de jardin en début de semaine.

M. DECHEVRENS précise que, jusqu'au mois de novembre, il y a deux levées, ce qui est confirmé par M. le Maire et Mme la Présidente. Mme la Présidente précise qu'il s'agit des lundis-mardis et jeudis-vendredis, selon les lieux d'habitation, et qu'il n'est pas autorisé de sortir les poubelles avant la veille de la levée. Les autres jours, les poubelles n'ont rien à faire sur le trottoir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.



Point 12 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

Mme la Présidente ouvre le huis clos à 21h24 et demande d'arrêter l'enregistrement.

Mme la Présidente ferme le huis clos à 21h30. L'enregistrement reprend.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h32.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Marina Rubiera